

DEPARTEMENT
du PAS DE CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 096-2022

Canton de
BULLY LES MINES

**INTERDICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL
DU STADE CORBELLE**

Commune de
BULLY LES MINES

Le Maire de la Commune de BULLY LES MINES,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2212 – 2

Considérant l'état des Installations sportives extérieures du Stade René CORBELLE suite aux conditions atmosphériques

ARRÊTE

Article unique :

Le Terrain d'Honneur de football du Stade CORBELLE devra être interdit à toutes organisations ou manifestations sportives les samedi 12 et dimanche 13 novembre 2022.

Fait à Bully-les-Mines, le 08 novembre 2022.

Le maire,
François LEMAIRE.

